



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du : 22 septembre 2016

(Exécution de l'art.32 du Code de l'Administration Communale)

Le vingt-deux septembre deux mille seize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, convoqué dans les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marion WALTER, Maire

**Présents :** Mesdames Cécile CARTON, Odette COISNON, Brigitte DUCHENE, Catherine FARGE, Marion WALTER & Messieurs Jean ABONDANCE, Frédéric JARRAUD, Franck MORIN, Pierre MORIN, Roger TESSIER

**Absents excusés :** Sandrine BEDIER, pouvoir Mme Marion WALTER

**Madame Cécile CARTON a été élue secrétaire de séance.**

A 20 h 30, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité et signé par chacun des membres présents.

### 1. / PLU

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'arrêt du projet PLU a bien été voté le 7 juillet 2016. Puis les lettres, CD et délibérations ont bien été envoyées aux personnes publiques associées (PPA), le 12 juillet.

Au mois d'août, le Conseil Départemental nous a informés que le Cédérom qu'il avait reçu était incomplet, nous conduisant aussi à renvoyer les lettres et cédéroms modifiés à la date du 25 août 2016. Cet oubli du cabinet d'études entraîne une modification des délais (car les PPA ont 3 mois à la date de réception pour émettre leur avis).

### 2. / EGLISE

Madame GUIORGADZÉ a préparé le dossier de consultation des entreprises.

Lors de sa dernière visite sur le site, Monsieur BELLON a donné son accord pour le choix des tuiles. L'annonce pour les appels d'offres paraîtra le 4 octobre 2016.

En ce qui concerne le financement des entreprises, la commune sera amenée à voir avec les banques pour un nouveau prêt.

### 3. / COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

- ✓ Communauté de Communes Sausserons Impressionnistes (CCSI) : Dans le cadre de l'extension du périmètre communautaire et suite à l'évolution de la méthode de calcul du FPIC, les 3 nouvelles communes ont subi une très forte augmentation alors que les 12 anciennes communes ont une légère diminution.

Par ailleurs, avant leur entrée dans la CCSI, Auvers-sur-Oise, Butry et Valmondois avaient leur FPIC pris en charge par la CCVOI ;

Ce complément de dépense n'ayant pas été budgété par les nouvelles communes, la CCSI a décidé de prendre en charge le FPIC pour toutes les communes pour l'année 2016. Cette décision a été votée à la majorité des 2/3 étant précisé que Madame le Maire a émis un vote négatif.

Ultérieurement, le Président de la CCSI a fait savoir que la délibération devait être soumise à l'ensemble des conseils municipaux.

Après un large débat, le Conseil Municipal à l'unanimité, entend soutenir le vote de Madame le Maire. Cependant, devant la complexité du problème, Madame le Maire sollicite des informations complémentaires auprès de la CCSI et de la Préfecture.

- **SMIRTOM** : L'assemblée générale a eu lieu le 30 juin à 19h à la salle des fêtes de Vigny pour le vote des budgets. Suite à l'assemblée générale, il s'avère qu'il y aura une réduction des centres de tri en France et priorité sera donné aux équipements à grandes capacités de traitement. Vu l'extension des consignes de tri qui nécessiterait d'énormes investissements pour le centre de tri de Vigny, celui-ci risque d'être déplacé sur celui de Saint Ouen l'Aumône. Une visite sur le site de Saint Ouen l'Aumône a eu lieu le jeudi 8 septembre.
- ✓ **Commission enfance** : Le multi accueil d'Ennery ouvrira début octobre. Ce centre accueillera 30 inscriptions pour les 3-6 ans. Ouverture de la crèche le 26 septembre 2016.
- ✓  
**DSP** (délégation service public) d'Auvers-sur-Oise est en cours.  
L'ouverture des plis a eu lieu le 20 septembre, il y a eu 5 candidatures.  
**Stage baby-sitting sur 2 jours** : renseignements auprès de Madame BELAIR au 01.34.66.25.23

#### **4./ PPMS (Plan Particulier de mise en sécurité) :**

Une demande de madame DEHAECK (directrice de l'école de Livilliers) a été faite afin pour pouvoir se cacher en mairie en cas de confinement.

D'autre part madame la directrice souhaiterait un système d'alarme différent que celui de l'incendie.

#### **5./ Demande d'affiliation au CIG des communes de MAUREPAS et CHATOU :**

Madame le Maire informe les membres du conseil de la volonté des communes de MAUREPAS et CHATOU de s'affilier au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne Ile de France (CIG). Cette volonté étant subordonnée à l'avis préalable de l'ensemble des communes des collectivités et établissements affiliés, le conseil municipal doit donner son avis sur cette affiliation

#### **DELIBERATION**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5214-1 et suivants ;

**VU** la volonté des communes de MAUREPAS et CHATOU de s'affilier au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France (CIG) au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**VU** que cette demande d'affiliation est subordonnée à l'avis préalable de l'ensemble des collectivités et établissement affiliés ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

**A l'unanimité,**

**ACCEPTE** la demande d'affiliation des communes de MAUREPAS et CHATOU au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile de France (CIG).

#### **6./ Décision modificative n°1**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modifications devant être apportées au Budget communal 2016, afin de pouvoir régler le solde de la participation 2016 au SIIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte,

## **DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **De déduire** 3644.63€ à l'article 6228 « Divers », chapitre 11, en dépense de fonctionnement.
- **De déduire** 15 000€ à l'article 73925 « Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales », chapitre 14, en dépense de fonctionnement
- **D'ajouter** 18644,63€ à l'article 65548 « autres contributions » chapitre 65, dépenses de fonctionnement nécessitées par le RPI.

### **7./ Questions diverses :**

- ✓ Calvaire : La remise en état du calvaire a été effectuée pour un montant de 500€. Le tiers n'ayant pas été identifié, le dommage n'a pas été pris en compte par l'assurance.
- ✓ Le permis de construire MINORE/POISSON a été enfin accordé avec des prescriptions particulières.
- ✓ La fête cantonale : Elle s'est déroulée le 11 septembre 2016 à FROUVILLE. Elle s'est très bien passée. Nous espérons constituer une équipe avec les enfants pour l'année prochaine.
- ✓ Les journées du patrimoine : Elles ont eu lieu les 17 et 18 septembre. Nous avons pu ouvrir les portes de l'église après en avoir sécurisé l'accès (pose de barrières). Nous avons profité de ces journées pour organiser une exposition à la mairie où deux artistes ont pu exposer leurs œuvres :
  - ❖ Mme Martine FARGE de ROSNY pour la peinture ;
  - ❖ Mme Aude CREUZÉ pour la peinture sur porcelaine.Un grand merci à nos artistes.
- ✓ Dates des encombrants :
  - Mercredi 15 mars 2017 ;
  - Mercredi 28 juin 2017 ;
  - Lundi 20 novembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 23 heures 00.

Pour extrait, en Mairie le 30 septembre 2016

Le Maire  
Marion WALTER